

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00595**

**SOUTIEN A L'ENTREPRISE «L'OULE DE BLE» A SAINT-BONNET-LES-OULES  
VIA LE DISPOSITIF D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE  
L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 48  
Nombre de pouvoirs : 15  
Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ,  
M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20221215-D20220059510

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022**

### **SOUTIEN A L'ENTREPRISE «L'OULE DE BLE» A SAINT-BONNET-LES-OULES VIA LE DISPOSITIF D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE**

Par délibération du 24 mai 2018, la Métropole a mis en place une mesure incitative intitulée «aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural». Cette mesure vise à soutenir, dans les communes de moins de 2 000 habitants, les commerces de proximité apportant une offre commerciale de première nécessité ainsi qu'un lien social aux habitants, notamment vis-à-vis des personnes peu mobiles.

Ce dispositif, complémentaire à l'aide régionale orientée sur le même public, permet d'octroyer une subvention à l'investissement d'un taux de 20 % liée à l'installation, au développement et à la rénovation des points de vente accessibles au public.

Les dépenses éligibles doivent porter sur la rénovation des vitrines, la sécurité du local, les économies d'énergie et l'acquisition de matériel de production ou de véhicules liés à l'activité. Les acquisitions de fonds de commerce, de locaux ou de terrains sont exclues.

Dans le cadre de son projet de développement, la SAS «l'Oule de Blé», située à Saint-Bonnet-les-Oules, souhaite procéder à l'acquisition de nouveaux équipements matériels (banques réfrigérées, meubles de présentation). A ce titre, l'entreprise sollicite la Métropole pour un accompagnement financier.

Nom de l'entreprise : L'Oule de Blé

Siège social : 196, allée du bourg – 42330 Saint-Bonnet-les-Oules

Activité de l'entreprise : boulangerie-pâtisserie / épicerie / point relais colis

Montant de l'investissement : acquisition de matériel pour un montant total de 27 870 € HT, avec un plafond de dépenses éligibles fixé à 50 000 € HT et un financement à hauteur de :

- 5 574 € par la Région Auvergne Rhône-Alpes (20 %) ;
- 5 574 € par Saint-Etienne Métropole (20 %).

Calendrier : novembre/décembre 2022.

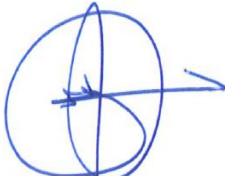
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'attribution d'une subvention au titre du dispositif «aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural» à l'entreprise «L'Oule de Blé», située à Saint-Bonnet-les-Oules, pour un montant maximum de 5 574 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20422 du budget développement local de l'exercice 2022.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

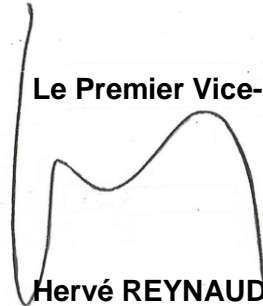
Pour extrait,

La secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**